

neurs privés exécutant des contrats pour la défense, ou par des usines de la Couronne exploitées en régie intéressée, ou par des compagnies de la Couronne dirigées par le ministre de la Production de défense, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, \$8,250,000.

88. Subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entrepreneurs privés, \$330,000.

B—Compagnies de la Couronne—

89. Dépenses subies par la *Defence Construction (1951) Limited* en assurant la réalisation de projets de défense pour le ministère de la Défense nationale, \$3,500,000.

*Canadian Arsenals Limited*—

90. Administration et exploitation, \$1.

91. Construction, améliorations et nouvel outillage, \$4,535,558.

---